



FEDERATION FRANCAISE de BASKET-BALL  
LIGUE des PYRENEES  
COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE GARONNE



# BULLETIN OFFICIEL

## MARS 2018

# PARTIE OFFICIELLE

Réunion de Bureau – Mardi 13 mars 2018

REUNION de BUREAU du mardi 13 Mars 2018  
2018-03-22-C31-Bureau

**Membres présents :**

Mmes Fabienne BINET et Sandrine ESCOFFRES.

Mrs Hervé FAUCON – Laurent LACAZE - Gérard NEBOUT - Alexandre STEIN - Xavier TIZON Robert VILLANOVA et Benjamin TOSCANI.

**Assistent à la réunion :**

Mme Yamina ALONSO et Mr David SANTOS-ROUSSEAU.

## ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture par le Président.
- 2 : Présidence.
- 3 : Secrétaire Général.
- 4 : Vice-Présidence.
- 5 : Trésorier Général.
- 6 : Commission Equipements.
- 7 : Commission Juridique.
- 8 : Pôle arbitre.
- 9 : Coordinateur.
- 10: Pôle Technique.

**1 : Ouverture par le Président:**

La séance est ouverte à 20 heures 20 par Alexandre STEIN qui souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et aux invités.

**2 : Présidence (Alexandre STEIN) :**

**2.1 : Embauche secrétaire Comptable et administrative :**

Comme décidé lors de la dernière réunion de Bureau, le Président a rencontré Elodie Bernard le 22 février pour le dernier entretien qui a abouti à son recrutement qui sera effectif en CDI après une période d'essai de 2x2 mois.

**2.2 : Ordre du jour du Comité Directeur du mardi 10 avril :**

Initialement cette date correspondait à une réunion de Bureau.

Le pôle formation technique et développement (Olga PORTARIES et Jérôme CAPEL) présentera les points suivants :

- Plan de développement territorial et l'offre de pratique,

- Etat de l'organisme de formation,
- Etat des lieux et diagnostic du projet de détection,

### **2.3 : Partenariats :**

Accompagné d'Anaïs VALERIO, d'Hervé FAUCON et Gérard NEBOUT, le Président Alexandre STEIN a renouvelé le partenariat avec la Caisse d'Epargne au siège de la Banque mercredi 7 mars.

Un partenariat avec l'enseigne BOULANGER est en cours de réalisation.

### **2.4 : Opérations bancaires :**

Durant toute la durée du congé de maternité d'Anaïs VALERIO, **seule** Yamina ALONSO sera autorisée à faire toutes opérations bancaires toujours sous la tutelle du Président ou du Trésorier Général ou du Secrétaire Général

## **3 : Secrétariat Général (Gérard NEBOUT) :**

### **3.1 : Licences :**

Le nombre de licenciés à ce jour est de **10309** soit **180 de moins** qu'il y a 1 an ce qui représente une **diminution de 1,7%**

A ce chiffre, il faut rajouter **60** licences Contact Avenir et **339** licences Contact Opération Basket Ecole.

### **3.2 : Assemblée Générale du samedi 16 juin 2018 :**

L'organisation de cette A.G. est confiée à l'association de **LABARTHE sur LEZE** qui est chaleureusement remerciée de bien vouloir accueillir le Comité et ses associations.

### **3.3 : Demi-finales Coupe de La Garonne à Fenouillet**

- Samedi 31 mars, rencontres masculines à 17h30 et 20h30,
- Dimanche 1<sup>er</sup> avril, rencontres féminines à 13h00 et 16h00.

Il est demandé à chaque membre élu de se rendre disponible pour participer à ces manifestations.

### **3.4 : Open de France 3x3 du 24 au 28 juillet à Toulouse :**

Les membres du Bureau se prononcent pour une participation du CD31 à cette manifestation attribuée à la Ligue Occitanie de Basket-Ball.

## **4 : Vice-Présidence (Hervé FAUCON) :**

Le samedi 10 mars, Hervé FAUCON a représenté le CD31 à une réunion de Comité d'information de la Ligue des Pyrénées.

- Samedi 15 septembre, fête des sports place du Capitole,
- A.G. du CD31 samedi 16 juin, présence de Brigitte DESBOIS, Présidente de la Ligue des Pyrénées,
- Rencontre avec les CTC du 31 : Bruno MARITON sera présent mercredi 21 mars et le Comité sera représenté par Gérard NEBOUT.

- Travaux Maison du Basket : dans un premier temps, les 5 WC ont été changé pour un montant de 1794 € : le règlement de cette facture est en attente d'un rendez-vous entre Kevin MARTINEZ et Gérard NEBOUT.  
Dans un deuxième temps le Trésorier de la Ligue a fait parvenir un mail au Secrétaire Général du CD31 pour échanger sur un projet éclairage du gymnase.  
Rendez-vous en attente.

## **5 : Trésorier Général (Robert VILLANOVA) :**

### **5.1 : Elaboration budget prévisionnel saison 2018-2019 :**

Comme précisé lors de la réunion de Bureau du 13 février, Robert VILLANOVA convie tous les responsables de Pôles et Commissions à une réunion le **jeudi 12 avril à 20 heures** à la Maison du Basket.

Convocation leur sera adressée par le secrétariat.

### **5.2 : Achat matériel pédagogique**

**Le bureau donne son accord à l'unanimité** pour effectuer l'achat de matériel pédagogique avec les versements de la taxe d'apprentissage pour un montant total de 4 129.61 euros

## **6 : Commission Equipements (Fabienne BINET & Sandrine ESCOFFRES) :**

Le contrôle et la vérification de la nouvelle salle de MONTASTRUC ont été réalisés, une demande de classement H2 a été déposée et est en attente de validation par la FFBB.

## **7 : Commission Juridique (Xavier TIZON) :**

A ce jour 20 dossiers ont été ouverts dont 15 automatiques suite à des fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport.

## **8 : Pôle arbitre (Laurent LACAZE) :**

Après avoir rappelé le bon déroulement du stage de mi saison à Bruguières, Laurent LACAZE informe les membres du Bureau d'une réunion préparatoire avec Annie San Miguel pour la mise en place d'une caisse de péréquation dès la saison prochaine.

## **9 : Coordinateur (David SANTOS-ROUSSEAU) :**

Les lieux des prochaines réunions de territoires qui vont avoir lieu entre le **3 et le 5 avril** ne sont pas encore arrêtés. Une dernière relance sera faite fin de cette semaine.

## **10 : Pôle Technique (Benjamin TOSCANI) :**

### **10.1 Challenge Benjamins/Benjamines**

La finale départementale s'est déroulée le dimanche 11 Mars sur le site de Tournefeuille. 52 participants se sont affrontés lors des différentes épreuves dans le but de se qualifier parmi les 6 garçons et les 5 filles qui représenteront le Comité de la Haute-Garonne à Cahors 25 mars pour la grande finale régionale.

Le vice-président du Comité était présent lors de la remise des récompenses.

Le Pôle Technique tient à remercier le club de Tournefeuille pour la mise à disposition de ses infrastructures ainsi que les bénévoles qui ont aidé Olivier AZZARA et Charles THOUIN dans l'organisation de cette journée.

### **10.2 Formations**

A ce jour 9 personnes sont inscrites pour la formule initiateurs week-end. Dans les prochains jours nous renouvelerons la communication auprès des associations.

La formule initiateurs semaine a connu franc succès. 14 entraîneurs ont participé aux différents modules.

### **10.3 Sélections**

Les U12 ont participé à un stage la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de février et les U13 la seconde. Beaucoup de U13 sont concernés par les actions de la Ligue, nous avons donc adapté le planning du stage. Le Pôle va s'interroger pour savoir si les actions avec les U13 après les vacances de Noël au niveau départemental sont maintenues.

### **10.3 Réunion**

La synthèse budgétaire du Pôle se fera le 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures.

**2018-03-22-C31-Bureau**

Le Secrétaire Général,



Gérard NEBOUT

## **Procès-verbal n°19**

### **VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE**

**Vendredi 9 samedi 10 et dimanche 11 mars 2018**

#### **SENIORS Filles**

D3 Poule 2 E

5 ftes techniques

Rencontre n°1110

Cazères/Brax

**Forfait de Cazères**

#### **SENIORS Garçons**

D3 Poule A

17 ftes techniques

Rencontre n°1814

Carla Bayle/Montcalm

**Forfait de Montcalm**

#### **JEUNES**

**U17 Filles**

**RAS**

**U17 Garçons**

**RAS**

<b>U15 Filles</b>	2 fte technique (entraîneur)
<b>U15 Garçons</b>	<b>RAS</b>
<b>U13 Filles</b>	<b>RAS</b>
<b>U13 Garçons</b>	<b>RAS</b>

### **MINI-BASKET**

**La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque**

<b>U11 Filles</b>	Manque feuille des rencontres : <b>N°8610</b> BAB'S/Net's <b>N°8614</b> Portet/Muret <b>N°8622</b> Montrejeau/Aurignac <b>N°8626</b> Caraman/Basket Lauragais
-------------------	---

<b>U11 Garçons</b>	Manque feuille des rencontres : <b>N°9601</b> TBC/Saint-Lys <b>N°9602</b> OTB/Tournefeuille <b>N°9606</b> Noé Carbonne/Pibrac <b>N°9607</b> Tropik/OTB <b>N°9617</b> Gratentour/Net's <b>N°9618</b> Bruguères/TBC <b>N°9620</b> OTB/Ramonville <b>N°9623</b> Cugnaux/Lardenne <b>N°9629</b> Basket Lauragais/TCMS
--------------------	--

### **Procès-verbal n°20**

### **VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE**

**Vendredi 16 samedi 17 et dimanche 18 mars 2018**

<b>SENIORS Filles</b> D3 Poule 2F	6 ftes technique Rencontre n°1127 EN - CTC ATB/Lavelanet <b>Forfait de Lavelanet</b>
--------------------------------------	---

<b>SENIORS Garçons</b> D3 Poule Poule A	8 ftes techniques Rencontre n°1830 Montcalm/EN-CTC-SET-Ayguesvives <b>Forfait de Montcalm</b>
--	--

### **JEUNES**

<b>U17 Filles</b>	3 ftes techniques
<b>U17 Garçons</b>	3 ftes techniques
<b>U15 Filles</b>	2 ftes techniques (entraîneurs)
<b>U15 Garçons</b>	2 ftes techniques
<b>U13 Filles</b>	<b>RAS</b>

## U13 Garçons

RAS

### MINI-BASKET

**La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque**

#### U11 Filles

Poule C

Poule E

Manque feuille des rencontres :

**N°8633** Lavernose/Salies-du-Salat

**N°8640** Cugnaux /Astro

#### U11 Garçons

Poule A

Poule B

Poule C

Poule H

Poule I

Manque feuille des rencontres :

**N°9636** Cugnaux/Quint-Fonsegrives

**N°9640** EN-CTC-SET-BLAC/TBC-1

**N°9641** Saint-Orens-1/OTB-1

**N°9656** TBC-2/Gratenour

**N°9657** Aussonne/Bruguières

**N°9660** TMB/Villeneuve-Tolosane

### Procès-verbal n°21

### VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

**Vendredi 23 samedi 24 et dimanche 25 mars 2018**

#### SENIORS Filles

5 ftes techniques et 1 fte disqualifiante S.R.

#### SENIORS Garçons

11 ftes techniques et 1 fte disqualifiante S.R.

#### JEUNES

##### U17 Filles

3 ftes techniques

##### U17 Garçons

4 ftes techniques

##### U15 Filles

2 ftes techniques

##### U15 Garçons

1 fte et 4 ftes disqualifiantes S.R.

##### U13 Filles

RAS

##### U13 Garçons

RAS

### MINI-BASKET

**La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque**

#### U11 Filles

Poule B

Poule D

Poule E

Manque feuille des rencontres :

**N°8652** Frouzins/Blagnac

**N°8657** Aussonne/Gratentour

**N°8660** Blagnac/Cugnaux

## **U11 Garçons**

Poule A  
Poule C  
Poule D  
Poule J

Manque feuille des rencontres :  
**N°9676** Quint-Fonsegrives/BABS  
**N°9681** OTB-1/Verfeil  
**N°9683** Pibrac/OTB-2  
**N°9702** Cugnaux/Colomiers

### **Procès-verbal n°22**

## **VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE** **Samedi 31 mars et dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018**

### **SENIORS Filles**

1 fte technique

### **MINI-BASKET**

**La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque**

### **U11 Filles**

Poule B  
Poule C  
  
Poule E

Manque feuille des rencontres :  
**N°8673** Frouzins/OTB  
**N°8625** Portet sur Gne/Labarthe sur Lèze  
**N°8676** Muret/Salies du Salat  
**N°8681** Pibrac/Astro

### **U11 Garçons**

Poule B

Manque feuille des rencontres :  
**N°9717** St Lys/TOAC

## **Commission sportive – discipline du jeudi 8 mars 2018**

### **DOSSIER N° 11/2017-2018**

**Rencontre n° 1814 du vendredi 9 mars 2018 à 20h30**

**Séniors Masculins D-3 Poule A**

**Opposant Coq Carlanais à Montcalm Basket Avalanches**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 8 mars 2018 :

**CONSTATANT** que le Correspondant de l'association Montcalm Basket Avalanches par un courriel adressé au CD31, en date du 7 mars 2018 à 10h54 informe que son équipe ne pourra pas se déplacer le vendredi 9 mars pour jouer la **rencontre Séniors D-3 Masculins Poule A n° 1814** les opposant à Coq Carlanais,



**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application des articles 22-3, 23-2 et 23-3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1814 par **FORFAIT** pour Montcalm Basket Avalanches avec 0 point au classement.

Par ailleurs, l'association sportive Montcalm Basket Avalanches doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel. Mesdames BINET Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des Règlements généraux.  
L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des Règlements généraux.

## Commission sportive – discipline du lundi 12 mars 2018

**DOSSIER N° 12/2017-2018**

**Rencontre n° 1110 du vendredi 9 mars 2018 à 20h30**

**Séniors Féminins D-3-C Poule 2E**

**Opposant Cazères à Brax**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 12 mars 2018 :

**CONSTATANT** que le Correspondant de l'association Basket Cazères par un courriel adressé au CD31, en date du 9 mars 2018 à 12h36 informe que son équipe ne pourra pas se déplacer le vendredi 9 mars pour jouer la **rencontre Séniors D-3 Féminins Poule 2E n° 1110** les opposant à Brax,

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application des articles 22-3, 23-2 et 23-3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1110 par **FORFAIT** pour Basket Cazères avec 0 point au classement.

Par ailleurs, l'association sportive Basket Cazères doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des Règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des Règlements généraux.

## Commission sportive – discipline du vendredi 16 mars 2018

### DOSSIER N° 13/2017-2018

Rencontre n° 1830 du vendredi 16 mars 2018 à 20h30

Séniors Masculins D-3 Poule A

Opposant Montcalm Basket Avalanches à EN-CTC-SET-Ayguesvives

Nous vous demandons de trouver ci-dessous la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 16 mars 2018 :

**CONSTATANT** que le Correspondant de l'association Montcalm Basket Avalanches par un courriel adressé au CD31, en date du 14 mars 2018 à 17h31 informe que le vendredi 16 mars il ne recevra pas l'adversaire car il n'a pas suffisamment de joueur pour la **rencontre Séniors D-3 Masculins Poule A n° 1830** les opposant à EN-CTC-SET-Ayguesvives,

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application des articles 22-3, 23-2 et 23-3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1830 par **FORFAIT** pour Montcalm Basket Avalanches avec 0 point au classement.

Par ailleurs, l'association sportive Montcalm Basket Avalanches doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **DEUX CENT EUROS (200€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne correspondant au montant pour une 2<sup>ème</sup> rencontre perdue par forfait. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des Règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des Règlements généraux.

### DOSSIER N° 14/2017-2018

Rencontre n° 1127 du vendredi 16 mars 2018 à 20h30

Séniors Féminins D-3-C Poule 2G

Opposant EN-CTC ATB (Lardenne) à STADE LAVELANETIEN BASKET

Nous vous demandons de trouver ci-dessous la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 16 mars 2018 :

**CONSTATANT** que le Correspondant de l'association Stade Lavelanetien Basket par un courriel adressé au CD31, en date du 15 mars 2018 à 10h59 informe que son équipe ne pourra pas se déplacer à Lardenne le vendredi 16 mars pour jouer la **rencontre Séniors D-3 Féminins Poule 2G n° 1127**,

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application des articles 22-3, 23-2 et 23-3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1127 par **FORFAIT** pour Stade Lavelanetien Basket avec 0 point au classement.

Par ailleurs, l'association sportive Stade Lavelanetien Basket doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel. Mesdames BINET Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des Règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des Règlements généraux.

## TOURNOIS

### MOIS DE MAI 2018

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SEN
10	LABARTHE								X
12	LABARTHE	X	X	X	X M				
13	LABARTHE				X F	X	X		
19	COLOMIERS			X					
19	ROQUETTES	X	X	X	X				
20	ROQUETTES					X	X		
21	COLOMIERS				X				

**MOIS DE JUIN 2018**

<b>JOURS</b>	<b>CLUBS</b>	<b>U7</b>	<b>U9</b>	<b>U11</b>	<b>U13</b>	<b>U15</b>	<b>U17</b>	<b>U20</b>	<b>SEN</b>	<b>LOISIRS</b>
2	CUGNAUX	X	X	X						
2	VERFEIL	X	X	X						
3	VERFEIL				X	X				
2	ST LYS	X	X	X	X					
3	ST LYS					X	X	X		
9	VILLENEUVE T	X	X	X	X		X			
9	VILLENEUVE T									X
16	AUTERIVE			X						
16	CASTANET	X	X	X	X					
16	TOAC	X	X	X	X	X	X			
16	ROQUETTES								X	
23	AYGUESVIVES	X	X	X	X	X				
24	AYGUESVIVES								X	

**Retrouvez plus de tournois sur notre site internet**

<http://www.basketcd31.com/annonces-tournois-camps/>

Maison du Basket—36 avenue de l'Hers— BP N° 65105—31504 TOULOUSE CEDEX 5

☎ 05.62.71.69.50 ☎ 05.62.71.69.51

🌐 <http://basketcd31.com/>

✉ [secretariat@basketcd31.com](mailto:secretariat@basketcd31.com)

N° SIRET : 350 195 251 00029—CODE APE 926 C